

Rapport de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Numéro de dossier : **34144TEILLET**
Norme méthodologique employée : **AFNOR NF P 03-201 – Février 2016**
Date du repérage : **29/04/2024**
Heure d'arrivée : **14 h 00**
Temps passé sur site : **03 h 00**



CONCLUSION

Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.

A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Adresse : **1 Rue du stade**
Commune : **85320 CORPE**

Informations collectées auprès du donneur d'ordre :

- Présence de traitements antérieurs contre les termites**
- Présence de termites dans le bâtiment**
- Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 131-3 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 01/11/2006**

Documents fournis:

..... **Néant**

Désignation du (ou des) bâtiment(s) et périmètre de repérage :

..... **Habitation (maison individuelle)**

Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 131-5 du CCH :

..... **Le bien est situé dans une zone soumise à un arrêté préfectoral:**

- **Arrêté préfectoral - n° 08 dde 175 du 19/06/2008**

RESERVE DE PROPRIETE : Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980). Voir nos conditions générales de vente.



Les Lucs-sur-Boulogne
Montaigu-Vendée
La Roche-sur-Yon
Les Herbiers

Société à responsabilité limitée au capital de 15 000€ - Compagnie d'assurance : AXA - N° de police : 10257404 -
Siret : 80338549100029 - Code NAF : 7120B - N° TVA : FRA803385491 - N° RCS : 803 385 491

B. - Désignation du client

Désignation du client :

Nom et prénom : **M. TEILLET Yves**
Adresse : **1 Rue du stade 85320 Corpe**

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : **CHEVALIER Rudy**

Raison sociale et nom de l'entreprise : **AFDIA**
Adresse : **1, ZA de Bourgneuf
85170 LES LUCS-SUR-BOULOGNE**
Numéro SIRET : **80338549100029**
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**
Numéro de police et date de validité : **10257404804 - 01/08/2024**

Certification de compétence **CPDI5826** délivrée par : **I.Cert, le 04/10/2019**

Objet de la mission

Cet état relatif à la présence de termites a pour objectif de rechercher, au moment de l'intervention, des traces visibles d'infestations ou altérations provoquées par des termites, de les repérer et de dresser le présent constat, résultat d'un examen visuel de l'ensemble des parties visibles et accessibles susceptibles d'être démontées sans outils, ainsi que de sondages non destructifs des bois (sauf parties déjà altérées ou dégradées) au moyen d'un poinçon.

Les éléments cachés (plafonds, murs, sols) par du mobilier, des revêtements de décoration de type moquette, PVC, lambris, panneaux bois, isolation, cloison ou tout autre matériau pouvant masquer un élément bois, ne peuvent être examinés par manque d'accessibilité. Les parties d'ouvrage et éléments en bois inclus dans la structure du bâtiment, les éléments coffrés ou les sous-faces de planchers ne peuvent être contrôlés, notre mission n'autorisant pas de démontage ni de destruction.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux, même s'il y a eu bûchage (Enlèvement de matière, afin de vérifier jusqu'où s'est répandue l'attaque). Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration de l'infestation par lettre recommandée avec accusé de réception en mairie prévue aux articles L.133-4 et R.133-3 du Code de la Construction et de l'Habitation.

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016), à l'article L.133-5, L.133-6, L 271-4 à 6, R133-7 et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Liste des pièces visitées :

Rez de chaussée - Cuisine,
Rez de chaussée - Salon,
Rez de chaussée - Salle à Manger,
Rez de chaussée - Placard,
Rez de chaussée - Cellier,
Rez de chaussée - Dégagement,
Rez de chaussée - Wc,
Rez de chaussée - Salle d'eau,
Rez de chaussée - Buanderie,
Rez de chaussée - Préau 1,
Rez de chaussée - Cave,

Rez de chaussée - Préau 2,
Rez de chaussée - Abri,
Rez de chaussée - Garage,
Rez de chaussée - Local électrique,
1er étage - Escalier,
1er étage - Chambre 1,
1er étage - Chambre 2,
1er étage - Chambre 3,
1er étage - Grenier 1,
1er étage - Grenier 2,
1er étage - Grenier garage

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)	Photos
Rez de chaussée			
Cuisine	Sol - Béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur 1 - A - Plâtre et/ou Plaques de plâtre et Papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur 2 - B - Plâtre et/ou Plaques de plâtre et Papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur 3 - C - Plâtre et/ou Plaques de plâtre et Papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur 4 - D - Plâtre et/ou Plaques de plâtre et Papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Solive (s) bois et Sous face plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte (s) 1 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte (s) 2 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte (s) 3 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte (s)-fenêtre (s) - A - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Volets 1 - A - Métallique	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Volets 2 - A - Métallique	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Radiateur - A - Métallique	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Placard intégré - D - Bois et Peinture, Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Embrasure 1 - A - Plâtre et/ou Plaques de plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Embrasure 2 - A - Plâtre et/ou Plaques de plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Embrasure 3 - B - Plâtre et/ou Plaques de plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Embrasure 4 - D - Plâtre et/ou Plaques de plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Allège - A - Plâtre et/ou Plaques de plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Encadrement de Porte - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Soubassement - A, B, C, D - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)	Photos
	Mur 5 - B - Plâtre et/ou Plaques de plâtre et Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur 6 - C - Plâtre et/ou Plaques de plâtre et Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites	
Salon	Sol - Béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et/ou Plaques de plâtre et Papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Solive (s) bois et Sous face plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte (s) - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte (s)-fenêtre (s) - B - Métallique	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Volets - B - Métallique	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Radiateur - B - Métallique	Absence d'indices d'infestation de termites	
Salle à Manger	Sol - Béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et/ou Plaques de plâtre et Papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Solive (s) bois et Sous face plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte (s) 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte (s) 2 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre (s) - D - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte (s)-fenêtre (s) - D - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Volets 1 - D - Métallique	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Volets 2 - D - Métallique	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Radiateur - B, D - Métallique	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Embrasure 1 - D - Plâtre et/ou Plaques de plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Embrasure 2 - D - Plâtre et/ou Plaques de plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Allège - D - Plâtre et/ou Plaques de plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Placard	Encadrement de fenêtre - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Encadrement de Porte - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Sol - Béton et Lino	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et/ou Plaques de plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Cellier	Plafond - Solive (s) bois et Sous face plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte (s) - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Sol - Béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et/ou Plaques de plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Lambris Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte (s) 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte (s) 2 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)	Photos
	Embrasure - C - Plâtre et/ou Plaques de plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Dégagement	Sol - Béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et/ou Plaques de plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Lambris Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte (s) 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte (s) 2 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte (s) 3 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte (s) 4 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Soubassement - A, C - Fibrociment	Absence d'indices d'infestation de termites	
Wc	Sol - Béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et/ou Plaques de plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Lambris Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte (s) - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre (s) - C - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites	
Salle d'eau	Sol - Béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur 1 - A - Plâtre et/ou Plaques de plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur 2 - B - Plâtre et/ou Plaques de plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur 3 - C - Plâtre et/ou Plaques de plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur 4 - D - Plâtre et/ou Plaques de plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Lambris Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte (s) - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre (s) - C - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Radiateur - A - Métallique et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur 5 - B - Plâtre et/ou Plaques de plâtre et Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur 6 - C - Plâtre et/ou Plaques de plâtre et Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur 7 - D - Plâtre et/ou Plaques de plâtre et Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites	
Buanderie	Sol - Béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur 1 - A - Plâtre et/ou Plaques de plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur 2 - B - Plâtre et/ou Plaques de plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur 3 - C - Plâtre et/ou Plaques de plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur 4 - D - Plâtre et/ou Plaques de plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Lambris Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)	Photos
	Porte (s) - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre (s) - B - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Volets - B - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur 5 - C - Plâtre et/ou Plaques de plâtre et Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites	
Préau 1	Sol - Terre battue	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - Pierre et Enduit	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Charpente : Pannes, Volige : Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte (s) - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Huisserie (s) - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Linteau <input checked="" type="checkbox"/> - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
Cave	Mur - Pierre et Enduit	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Sol - Terre battue	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - Plâtre et/ou Plaques de plâtre et polystyrène	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Solive (s) bois et Sous face plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte (s) - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
Préau 2	Mur - Pierre et Enduit	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Sol - Terre battue	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - Ossature bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Charpente: Entrails, Arbalétriers, Poinçons, Contrefiches, Pannes, Chevrons, Volige : Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte (s) - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Huisserie (s) - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Linteau <input checked="" type="checkbox"/> - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Poteaux - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
Abri	Mur - Pierre et Enduit	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - Ossature bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Solive (s) bois et Sous face plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Portail - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
Garage	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - Pierre et Enduit	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Solive (s) bois et Sous face plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte (s) - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Huisserie (s) - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Portail - Métallique	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Linteau <input checked="" type="checkbox"/> - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
Local électrique	Mur - Pierre et Enduit	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - Parpaings	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Charpente : Pannes Bois et Tôles fibres ciment	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte (s) - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Huisserie (s) - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)	Photos
1er étage			
Escalier	Sol - Plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et/ou Plaques de plâtre et Papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Lambris Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte (s) 1 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte (s) 2 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte (s) 3 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Embrasure - B - Plâtre et/ou Plaques de plâtre et Papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Encadrement de Porte - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Chambre 1	Sol - Plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et/ou Plaques de plâtre et Papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Lambris Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte (s) 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte (s) 2 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre (s) - D - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Volets - D - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Radiateur - D - Métallique	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Embrasure - D - Plâtre et/ou Plaques de plâtre et Papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Allège - D - Plâtre et/ou Plaques de plâtre et Papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Garde Corps - D - Métallique et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Chambre 2	Sol - Plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et/ou Plaques de plâtre et Papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Lambris Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte (s) - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre (s) - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Volets - C - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Radiateur - C - Métallique et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Garde Corps - C - Métallique et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)	Photos
Chambre 3	Sol - Plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et/ou Plaques de plâtre et Papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Lambris Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte (s) - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre (s) - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Volets - C - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Radiateur - C - Métallique et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Grenier 1	Mur - Pierre et Enduit	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Sol - Plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - Plâtre et/ou Plaques de plâtre et polystyrène	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Charpente: Entraits, Arbalétriers, Poinçons, Contrefiches, Pannes, Chevrons, Volige : Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte (s) - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Huissarie (s) - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre (s) - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Volets - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites	
Grenier 2	Mur - Pierre et Enduit	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Sol - Plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - Briques et Polystyrène	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Charpente : Pannes Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte (s) - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Huissarie (s) - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Linteau <input checked="" type="checkbox"/> - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
Grenier garage	Sol - Plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - Pierre et Enduit	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Charpente: Entraits, Arbalétriers, Poinçons, Contrefiches, Pannes, Chevrons, Volige : Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Volets - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Linteau <input checked="" type="checkbox"/> - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...

(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

E. – Catégories de termites en cause :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites :

- **Les termites souterrains**, regroupant cinq espèces identifiées en France métropolitaine (Reticulitermes flavipes, reticulitermes lucifugus, reticulitermes banyulensis, reticulitermes grassei et reticulitermes urbis) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (Coptotermes et heterotermes),

- **Les termites de bois sec**, regroupant les kalotermes flavicolis présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les Cryptotermes présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole.

- **Les termites arboricoles**, appartiennent au genre Nasutitermes présent presque exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants,
- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.

Rappels réglementaires :

L 131-3 du CCH : Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de mérule sont identifiés, un arrêté préfectoral, consultable en préfecture, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones de présence d'un risque de mérule.

Article L126-24 du CCH : En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti situé dans une zone délimitée en application du premier alinéa de l'article L. 131-3, un état relatif à la présence de termites est produit dans les conditions et selon les modalités prévues aux articles L. 271-4 à L. 271-6.

Article L 112-17 du CCH : Les règles de construction et d'aménagement applicables aux ouvrages et locaux de toute nature quant à leur résistance aux termites et aux autres insectes xylophages sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Ces règles peuvent être adaptées à la situation particulière de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Mayotte et de Saint-Martin.

F. – Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :**Combles - Combles RDC (Absence de trappe de visite),****Combles - Combles Etage (Absence de trappe de visite)****G. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :**

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Combles - Combles RDC	Toutes	Absence de trappe de visite
Combles - Combles Etage	Toutes	Absence de trappe de visite

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

Localisation	Justification
Parties d'ouvrage et éléments en bois inclus dans la structure du bâtiment	
Éléments coffrés	Notre mission n'autorise pas de démontage ni de destruction
Éléments cachés par du mobilier	
Éléments cachés par des revêtements de décoration de type moquette, PVC, lambris, panneaux bois, isolation, cloison ou tout autre matériau pouvant masquer un élément bois	Manque d'accessibilité
Vide derrière cloison de doublage	Impossibilité d'investigation approfondie non destructive
Solivage bois (Si présent)	Manque d'accessibilité : Recouvrement par l'isolation

Avertissement : pour satisfaire aux obligations réglementaires, il y a lieu de réaliser des investigations complémentaires afin que tous les locaux concernés par la présente mission soient entièrement visités.

ECARTS / ADJONCTIONS PAR RAPPORT A LA NORME NF P 03-201 :

Absence de copie de contrat de mission accepté par le donneur d'ordre annexée au présent rapport : les conditions dans lesquelles la mission nous a été confiée n'ont pas permis d'obtenir l'accord écrit du client préalablement à notre intervention et d'en annexer une copie au présent rapport, comme préconisé par la norme NF P 03-201. Toutefois, ce manquement n'a aucune incidence sur nos opérations de repérage et n'est pas de nature à remettre en cause le sérieux, l'exhaustivité et la qualité de notre intervention. L'absence de cet accord écrit ne saurait en aucun cas être interprété comme une absence d'accord préalable entre les parties.

H. - Constatations diverses :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses	Photos
Rez de chaussée - Salon	Plafond - Solive (s) bois et Sous face plancher bois	---- Insectes à larves xylophages ----	
Rez de chaussée - Salle à Manger	Plafond - Solive (s) bois et Sous face plancher bois	---- Insectes à larves xylophages ----	
Rez de chaussée - Placard	Plafond - Solive (s) bois et Sous face plancher bois	---- Insectes à larves xylophages ----	
Rez de chaussée - Préau 1	Plafond - Charpente : Pannes, Volige : Bois	---- Insectes à larves xylophages ----	
Rez de chaussée - Cave	Plafond - Solive (s) bois et Sous face plancher bois	---- Insectes à larves xylophages ----	
Rez de chaussée - Préau 2	Mur - Ossature bois	---- Insectes à larves xylophages ----	
	Plafond - Charpente: Entrails, Arbalétriers, Poinçons, Contrefiches, Pannes, Chevrons, Volige : Bois	---- Insectes à larves xylophages ----	
	Linteau <input checked="" type="checkbox"/> - Bois	---- Insectes à larves xylophages ----	
Rez de chaussée - Abri	Mur - Ossature bois	---- Insectes à larves xylophages ----	
	Plafond - Solive (s) bois et Sous face plancher bois	---- Insectes à larves xylophages ----	
Rez de chaussée - Garage	Plafond - Solive (s) bois et Sous face plancher bois	---- Insectes à larves xylophages ----	
	Plafond - Solive (s) bois et Sous face plancher bois	--- Champignons lignivores ---	
	Linteau <input checked="" type="checkbox"/> - Bois	---- Insectes à larves xylophages ----	
Rez de chaussée - Local électrique	Plafond - Charpente : Pannes Bois et Tôles fibres ciment	---- Insectes à larves xylophages ----	
1er étage - Chambre 3	Sol - Plancher bois	---- Insectes à larves xylophages ----	
1er étage - Grenier 1	Sol - Plancher bois	---- Insectes à larves xylophages ----	
	Plafond - Charpente: Entrails, Arbalétriers, Poinçons, Contrefiches, Pannes, Chevrons, Volige : Bois	---- Insectes à larves xylophages ----	
	Plafond - Charpente: Entrails, Arbalétriers, Poinçons, Contrefiches, Pannes, Chevrons, Volige : Bois	--- Champignons lignivores ---	
	Plafond - Charpente: Entrails, Arbalétriers, Poinçons, Contrefiches, Pannes, Chevrons, Volige : Bois	Présence d'une fuite d'eau ancienne ou non au niveau de la cheminée	
1er étage - Grenier 2	Sol - Plancher bois	---- Insectes à larves xylophages ----	
	Plafond - Charpente : Pannes Bois	---- Insectes à larves xylophages ----	
	Linteau <input checked="" type="checkbox"/> - Bois	---- Insectes à larves xylophages ----	

1er étage - Grenier garage	Sol - Plancher bois	---- Insectes à larves xylophages ----	
	Plafond - Charpente: Entrails, Arbalétriers, Poinçons, Contrefiches, Pannes, Chevrons, Volige : Bois	---- Insectes à larves xylophages ----	
	Linteau <input checked="" type="checkbox"/> - Bois	---- Insectes à larves xylophages ----	

Note 1: Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.

Nota 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.126-4 et L.126-5 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 3 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

Nota 4 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **I.Cert Centre Alphas - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE** (détail sur www.info-certif.fr)

Mention 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de terme dans le bâtiment objet de la mission.

Mention 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

I. - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016), à l'article L131-3, L126-6, L126-24 et R. 126-42, D126-43, L 271-4 à 6 et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

Moyens d'investigation :

- Examen visuel des parties visibles et accessibles.
- Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.
- Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.
- Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.
- À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

En présence du propriétaire

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...) :

Néant

J. - VISA et mentions :

Mention 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de terme dans le bâtiment objet de la mission.

Mention 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

Nota 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.126-4 et L.126-5 du code de la construction et de l'habitation.

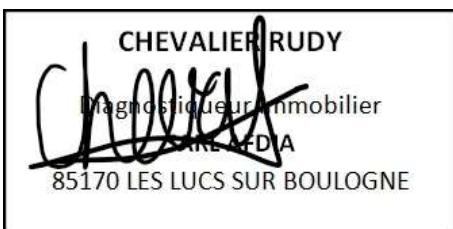
Nota 3 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

Nota 4 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **I.Cert Centre Alphasis - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE** (détail sur www.info-certif.fr)

Visite effectuée le **29/04/2024**.

Fait à **CORPE**, le **29/04/2024**

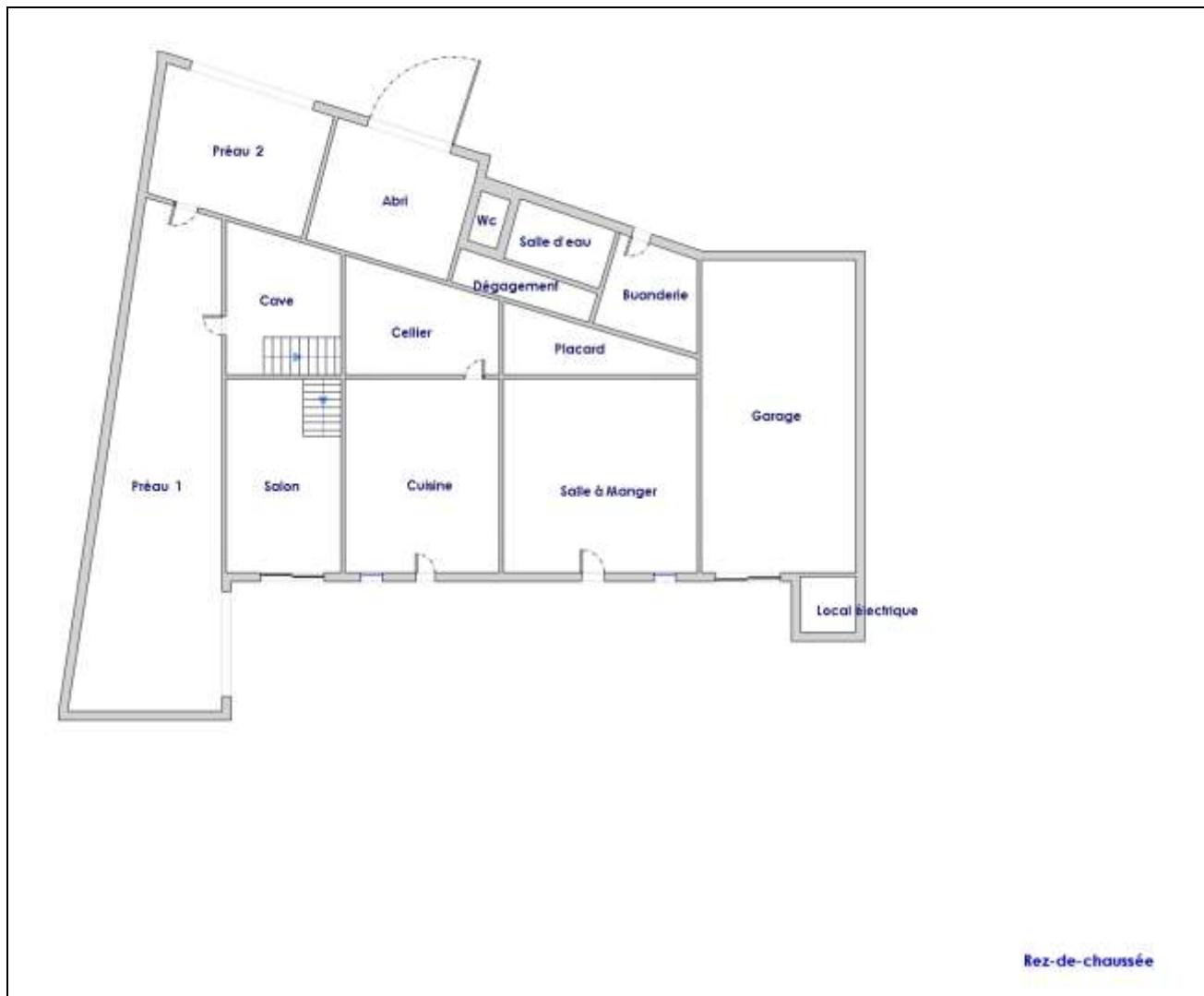
Par : **CHEVALIER Rudy**

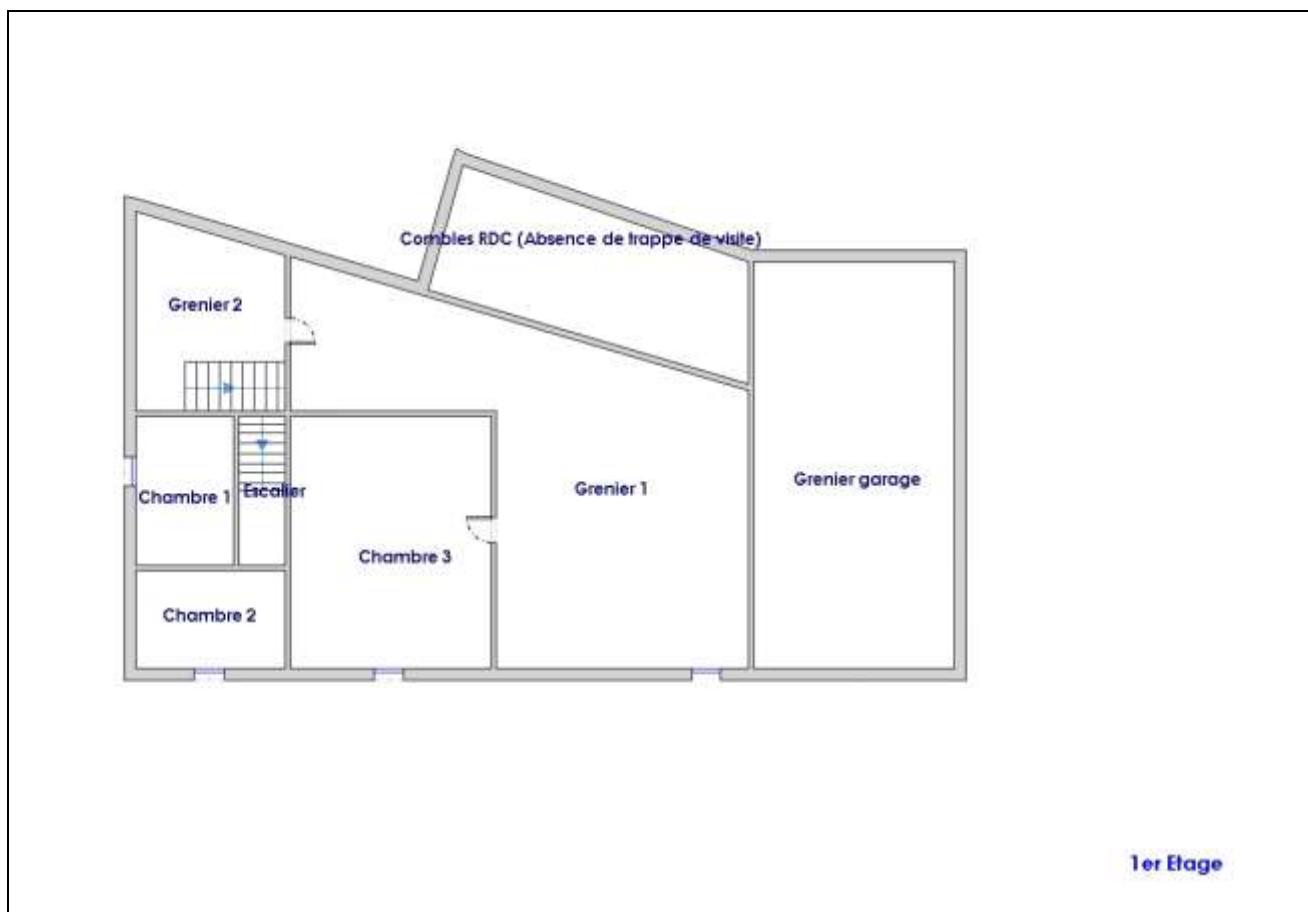


Cachet de l'entreprise



Annexe – Croquis de repérage





Annexe – Photos



Photo n° PhTer001
Localisation : 1er étage - Grenier 1
Ouvrage : Plafond - Charpente:
Entraits, Arbalétriers, Poinçons,
Contrefiches, Pannes, Chevrons,
Volige : Bois
Parasite : --- Insectes à larves
xylophages ---, --- Champignons
lignivores ---
Informations complémentaires :
Présence d'une fuite d'eau ancienne
ou non au niveau de la cheminée

Annexe – Ordre de mission / Assurance / Attestation sur l'honneur

Attestation sur l'honneur / Certification / Assurance

ATTESTATION SUR L'HONNEUR réalisée pour le dossier n°**34144TEILLET** relatif à l'immeuble bâti visité situé au : **1 Rue du stade - 85320 CORPE.**

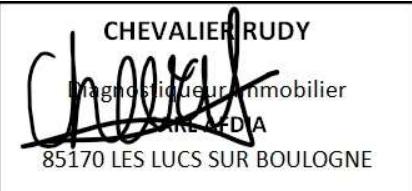
Je soussigné, **CHEVALIER Rudy**, technicien diagnostiqueur pour la société **AFDIA** atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

Prestations	Nom du diagnostiqueur	Entreprise de certification	N° Certification	Echéance certif
Amiante	CHEVALIER Rudy	I.Cert	CPDI5826	04/12/2029 (Date d'obtention : 05/12/2022)
DPE	CHEVALIER Rudy	I.Cert	CPDI5826	10/02/2028 (Date d'obtention : 11/02/2021)
Électricité	CHEVALIER Rudy	I.Cert	CPDI5826	25/08/2024 (Date d'obtention : 26/08/2019)
Gaz	CHEVALIER Rudy	I.Cert	CPDI5826	25/08/2024 (Date d'obtention : 26/08/2019)
Plomb	CHEVALIER Rudy	I.Cert	CPDI5826	08/08/2024 (Date d'obtention : 09/08/2019)
Termites	CHEVALIER Rudy	I.Cert	CPDI5826	03/10/2024 (Date d'obtention : 04/10/2019)

- Avoir souscrit à une assurance (**AXA n° 10257404804 valable jusqu'au 01/08/2024**) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.

Fait à **CORPE**, le **29/04/2024**

Signature de l'opérateur de diagnostics :
 CHEVALIER RUDY Diagnostiqueur immobilier AFDIA 85170 LES LUCS SUR BOULOGNE

Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation

« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »

Article L271-3 du Code de la Construction et de l'habitation

« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »

Votre Assurance
► RCE PRESTATAIRES

Assurance et Banque



SARL AFDIA
1 ZONE ARTISANALE DE BOURGNE
85170 LES LUCS SUR BOULOGNE FR

AGENT

M GREGOIRE ARNAUD
CENTRE COMMERCIAL ATLANT VIE
AV ATLANT VIE
BELLEVILLE SUR VIE
85170 BELLEVIGNY
Tél : 0251410303
Email : AGENCE.ARNAUDGREGOIRE@AXA.FR
Portefeuille : 0085040144

Vos références :

Contrat n° 10257404804
Client n° 3779434304

ATTESTATION

AXA France IARD, atteste que :

SARL AFDIA
1 ZONE ARTISANALE DE BOURGNE
85170 LES LUCS SUR BOULOGNE

est titulaire d'un contrat d'assurance N° 10257404804 ayant pris effet le **03/11/2022** et garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant leur incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

A titre principal :

1. Diagnostics réglementés relevant du Dossier de Diagnostic Technique :

- Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L. 1334-5 et L. 1334-6 du Code de la Santé Publique;
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du Code de la Santé Publique ;
- L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L. 133-6 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- L'état de l'installation intérieure de gaz prévu à l'article L. 134-6 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- L'état des servitudes risques et d'information sur les sols (ESRIS) prévu à l'article L125-5 du Code de l'environnement dans les zones mentionnées au même article ;
- Le diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L. 134-1 du Code de la Construction et de l'habitation;
- L'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article L. 134-7 du Code de la Construction et de l'habitation;
- L'information sur la présence d'un risque de mérule prévu à l'article L.133-9 du code de la Construction et de l'habitation.

A titre accessoire :

2. Autres Diagnostics

10257404804

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/2



Termites

17/19

Rapport du :
30/04/2024

- || Repérage Amiante avant travaux, avant démolition, Dossier Technique Amiante (Art R 1334-25 du Code de la Santé Publique) ;
- || Mesurage loi Carrez et Loi Boutin (Art.46 de la Loi n° 65-557 du 10 juillet 1965. Article 4-1 (1) et 4-23 du décret n° 67-223 du 17 mars 1967. Art. 78 de la Loi n°2009-323 du 25 mars 2009) ;
- || Diagnostic état parasitaire relatif à la présence d'insectes xylophages, à larves, nidificateurs et de champignons lignivores
- || L'état des installations d'assainissement collectif et non collectif (avec inspection de canalisation par passage de caméra)
- || Etat des lieux locatifs
- || Perméabilité à l'air de l'enveloppe NF EN ISO 9972.
- || Contrôle de conformité thermique dans le cadre de la RT2012 et réalisation de l'attestation de conformité.

- || Descriptif de l'état d'un bien immobilier destiné à l'affection d'un Prêt à Taux Zéro Plus, Conformité aux normes de Surfaces et d'Habitabilité, PTZ (prêt à taux zéro) et prêts conventionnés
- || Dossier Technique Global (DTG)
- || Réalisation d'audit énergétique.
- || Contrôle de conformité thermique dans le cadre de la RE2020 et réalisation de l'attestation de conformité.
- || Contrôle VMC RE 2020 et édition d'un rapport sans préconisation.

3. Autres Activités :

|| DEMARCHE QUALITE DE PERMEABILITE A L'AIR SUIVANT L'ANNEXE 7 RT 2012. CETTE DEMARCHE CONSISTE A ACCOMPAGNER LE CONSTRUCTEUR DANS LA MISE EN PLACE DE SA DEMARCHE "PERMEABILITE A L'AIR" LIEE A L'ANNEXE 7 DE LA RT 2012 ET A REALISER LE NOMBRE DE TESTS DE PERMEABILITE POUR PERMETTRE LA VALIDATION DE LA VALEUR DE PERMEABILITE A L'AIR. L'ASSURE DECLARE ETUDIER LES DOSSIERS UNIQUEMENT SUR UN PLAN ADMINISTRATIF ET REDACTIONNEL **SANS PRECONISATION TECHNIQUE**.

|| **MESURES AERAULIQUES PERMEABILITE A L'AIR DES SYSTEMES DE VENTILATION INTERIEURE DES BATIMENTS, HORS CERTIFICATION, HORS PRECONISATION TECHNIQUE ET HORS PRESTATIONS POUVANT ENGAGER LA RC DECENTNALE DE L'ASSURE.**

|| délivrance des attestations de prise en compte de la réglementation thermique et de réalisation d'une étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie pour les bâtiments neufs ou les parties nouvelles de bâtiments telle que visée par les articles R111-20 et suivants du code de la construction et l'arrêté du 11/10/11. Cette mission spécifique EST accessoire à l'activité garantie

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du **01/08/2023 au 01/08/2024** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à BELLEVIGNY le 22 novembre 2022
Pour la société :



AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

2/2



Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

Nº CPDI 5826 Version 004

Je soussignée, Juliette JANNOT, Directrice Générale d'I.Cert, atteste que :

Monsieur CHEVALIER Rudy

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 01 (cycle de 5 ans) - CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention Date d'effet : 05/12/2022 - Date d'expiration : 04/12/2029
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention Date d'effet : 05/12/2022 - Date d'expiration : 04/12/2029
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 26/08/2019 - Date d'expiration : 25/08/2024
Energie avec mention	Energie avec mention Date d'effet : 11/02/2021 - Date d'expiration : 10/02/2028
Energie sans mention	Energie sans mention Date d'effet : 11/02/2021 - Date d'expiration : 10/02/2028
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 26/08/2019 - Date d'expiration : 25/08/2024
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 09/08/2019 - Date d'expiration : 08/08/2024
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine Date d'effet : 04/10/2019 - Date d'expiration : 03/10/2024

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Édité à Saint-Grégoire, le 06/12/2022.



Certification de personnes
Diagnosticleur
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire



CPE-DI-FR-III-100013